

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an... \$5.
do do quatre mois... 1.00
do do un mois... 0.35
Ed. Hebdomadaire, par an... 1.00

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.06
Une fois la semaine... 0.03
A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

LE CANADA

Ottawa et Hull, 18 Février 1884

L'ACTE DES LICENCES

La presse a discuté vivement depuis quelques semaines le dernier jugement du Conseil Privé dans la cause de Hodge vs la Reine, attribuant aux législatures locales le droit de réglementer le commerce des liqueurs envivantes. D'un côté, les journaux qui favorisent la centralisation essaient d'atténuer l'importance et la portée de cette décision. De l'autre, les organes de l'autonomie, de l'indépendance des provinces dans la sphère que leur assigne la constitution, invoquent l'autorité du haut tribunal, pour repousser l'ingérence du gouvernement fédéral. On sait, par exemple, que M. Mowat ne tient aucun compte de la dernière loi de sir John A. Macdonald, et qu'il entend poursuivre tous ceux qui ne se conforment pas aux exigences de la loi provinciale. Il est donc évident qu'il faut une solution proactive à ce conflit d'autorité.

M. Houde a donné avis, en conséquence, qu'il proposerait la résolution suivante:
Attendu que le discours du Trône prononcé le 9 de février 1883 contenait le paragraphe suivant:
" On m'a avisé que le jugement des lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de Russell vs la Reine, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs envivantes et, dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire. Cet important sujet est signalé à votre sérieuse considération; "

Attendu que par suite de cette recommandation, et sur représentations faites à ce Parlement par les conseillers de Son Excellence que ce n'était pas " une question de politique, mais une question de nécessité, " un acte intitulé: " Acte concernant la vente des liqueurs envivantes et la délivrance des licences à cette fin, 1883, " a été passé par ce Parlement pendant la dernière session;

Attendu que depuis lors, les lords du comité judiciaire du Conseil Privé ont rendu un autre jugement dans une cause analogue de Hodge versus la Reine, dans lequel leurs Seigneuries expliquent leur décision dans la cause de Russell versus la Reine, et déclarent que " cette décision bien considérée n'a pas la portée qu'on lui attribue, et qu'elle ne doit pas être considérée autrement que comme une autorité affirmant le jugement de la Cour d'Appel " (d'Ontario);

Attendu que la " nécessité " de maintenir en vigueur " l'Acte concernant la vente des liqueurs envivantes et la délivrance des licences à cette fin, 1883, " a ainsi cessé d'exister;
Et attendu qu'il est désirable et dans l'intérêt de l'harmonie des relations entre l'autorité fédérale et les autorités provinciales du Canada, que ce Parlement n'intervienne pas dans la législation des différentes provinces au sujet du trafic des liqueurs, pour le maintien du bon ordre et de la morale dans leurs limites, il est en conséquence

Resolu.—Que la chambre se forme en comité général afin de prendre en considération la résolution suivante:

" Cette Chambre est d'avis que " l'Acte concernant la vente des liqueurs envivantes et la délivrance des licences à cette fin, 1883, " de vrait être abrogé."

On peut s'attendre à un débat très vif sur cette question.

Le conseil de ville se réunit ce soir.

LE " CANADA ATLANTIQUE "

Durant le cours de l'année dernière, le chemin de fer du Canada Atlantique a été prolongé depuis la rue Egin jusqu'aux Chaudières où l'on a établi des voies de garage à la rue Broad, pour y charger les convois de bois. Le service se fait actuellement sur ce prolongement qui compte trois milles et traverse quatorze routes carrossables. Il a fallu ériger trois ponts et percer un tunnel.

La compagnie a aussi construit 5,300 pieds de voies de garage et bâti six nouvelles stations entre Ottawa et le Côteau, sans compter le nouveau réservoir d'Alexandria. De sorte que toute la ligne est au jourd'hui dans le meilleur état.

Le train éclair qui fait le service de Montréal à Ottawa, a atteint un degré de vitesse que n'égale aucun chemin de fer en Amérique et qui n'est surpassé que par le convoi le plus rapide de l'Angleterre, appelé le Flying Dutchman. Il devait franchir la distance qui sépare le Côteau d'Ottawa, c'est-à-dire 78 1/2 milles, en une heure et trente quatre minutes. Or, les registres attestent qu'il ne s'est arrêté, en moyenne, durant un mois que de 5/27 d'une minute. Avouons que les calculs ne manquaient pas de précision.

A l'est du Saint-Laurent, la compagnie a nivelé environ vingt-trois milles, et posé des lisses d'acier sur plus de la moitié de ce parcours. Presque tous les matériaux nécessaires à la construction des pontceaux, des ponts, des clôtures, etc., sont prêts. Le ligne télégraphique fonctionne jusqu'à vingt milles à l'ouest de Lacolle.

Le chemin traverse pas moins de cinq comités à l'est du Saint Laurent, savoir: Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Saint-Jean et Missisquoi. Elle a déjà donné un grand élan au commerce et accru la valeur de la propriété. Pour la première fois, cet hiver, un bateau-passeur a fait le service entre le Côteau Landing et l'île Clark, se raccordant ainsi aux convois d'Ottawa, ce qui a beaucoup profité à la population de Valleyfield.

Pour terminer, disons que le commerce de bois de la capitale bénéficie considérablement de l'ouverture de l'ouverture de cette ligne qui permet aux expéditeurs d'atteindre les marchés de la Nouvelle Angleterre en tout temps de l'année.

BILLS PRIVÉS

Les bills ci-dessous seront pris en considération par les comités qui suivent, mercredi prochain, le 20 février courant, après, savoir:
Comité des chemins de fer, canaux et télégraphes:

Bill No. 44 à l'effet d'autoriser le transfert du chemin de fer Welland à la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada et pour autres fins.

Bill No. 56 à l'effet d'autoriser les porteurs de bons de la compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Ottawa à voter aux assemblées de la compagnie et pour autres fins.

Bill No. 64 à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Bill No. 67 pour amender de nouveau l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario; et

Bill No. 69 à l'effet de constituer la compagnie du pont de chemin de fer de Québec.

Comité des banques et du commerce

Bill No. 74 à l'effet de constituer la banque des " Ranchers " du Canada.

ECHOS DU PARLEMENT

Le revenu de l'Intercolonial, tel que constaté par un état officiel, pour le semestre expirant le 31 décembre dernier, s'est élevé à \$1,235,534, et les dépenses à \$1,350,832.

Un état déposé sur le bureau de la chambre nous apprend que 3,781 personnes étaient inscrites sur la liste de retraite, à la date du 30 de juin dernier. Trente sept fonctionnaires se sont retirés du service durant l'année, avec une pension, et vingt avec une gratification. Il a été versé dans la caisse du fonds de retraite \$13,580, en tout. Le nombre d'officiers inscrits sur la liste et morts durant l'année dernière, est de 49.

La députation de Québec a rompu le silence. C'est M. Curran qui, le premier, a élevé la voix pour se mêler au débat du Pacifique. Le député de Montréal-Centre, qui parle toujours bien, s'est prononcé carrément en faveur du prêt des \$22,500,000, et il a voulu démontrer par des citations, que M. Blake se servait aujourd'hui contre le Pacifique, de arguments invoqués jadis par MM. Sandfield Macdonald et George Brown, contre le Grand Tronc.

Nous avons entendu avec plaisir M. Curran un Irlandais, plaister avec indignation contre les insultes gratuites du Herald à l'adresse des Canadiens français. Il lui sera sans doute tenu compte de son énergique protestation qui venge nos nationaux des vils outrages d'une feuille vénales.

M. Girouard, de Jacques-Cartier, nous a fait aussi part de ses impressions. Il a prétendu que les réclamations de la province de Québec devaient rester absolument étrangères au débat du Pacifique, et ne pouvaient, en tous cas, exercer aucune influence sur son vote. J'ai toujours été, dit-il, en faveur de la construction du Pacifique, par une compagnie, et rien n'est survenu qui soit de nature à modifier mes vues sur ce point.

M. Girouard a aussi relevé les injures du Herald, organe officiel du syndicat, et il devait le faire. Mais il a été fort mal avisé en voulant entreprendre de convaincre la chambre, que l'attitude prise par la Minerve et le Monde, ne représentait pas celle du parti conservateur, sur la question du Pacifique. Les principaux organes conservateurs s'entendent pour demander justice au nom de la province de Québec qu'ils veulent sauver de la ruine. Et M. Girouard, lui, nous assure qu'ils ont tort, nie qu'ils soient autorisés à parler ainsi, trouve mauvais, enfin, qu'ils insistent si fort. Il est clair que le député de Jacques Cartier n'a voulu et n'a pu parler que pour lui-même et pour lui seul, nous voulons le croire. Le silence, pourtant, l'eût beaucoup mieux servi. Car, il ne pourrait rien gagner que l'isolement à vouloir blâmer l'attitude patriotique d'une presse qui est l'interprète accrédité des demandes légitimes du ministère de Québec, ainsi que du parti et de la grande majorité du peuple que représente ce ministère.

P. S.—C'est par inadvertance que ces deux derniers paragraphes n'ont pas paru dans notre édition de samedi: on les avait oubliés sur les galées.

B. G.

LES CIGARES

CABLE

ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc. 1 an.

ROBES DE BUFFLES!

ROBES DE BUFFLES!!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'essai de M. TACK-BERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$8 à \$20, de loup-cervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loup-cervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas.

J. B. TACK-BERRY, Encanteur.

PATINS, PATINS, PATINS,

Assortiment Complet

E. G. LAVERDURE

No. 96 Rue RIDEAU.

30 mars 1883

VIEUX DE 54 ANS

L'ELIXIR

Végétal Balsamique

N. H. DOWNS

A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les

Rhumes, la Toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Poumons.

PRIX 25 cts. et \$1.00 la Bouteille.

VENDU PARTOUT, et par O. O. DAOIER, Ottawa

SPRUCINE

Une des meilleures préparations offertes jusqu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Étournement, de la Grippe, et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons.

A vendre partout à 25 et 50c la bouteille.

B. E. McGALE, Chimiste

1er Fév. 1884

R. W. MARTIN

36, Rue Rideau.

1er Fév. 1884

MAISON A VENDRE

Une maison en bois, contenant onze chambres et divisée en deux logements avec grand jardin, hangar et terrain spacieux, numéro 592, rue St. Patrice, Ottawa. Bonnes conditions.

DECOUVERTE IMPORTANTE

DIPHTHÉRIE

ANTI-DIPHTHÉRIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes.

LA DIPHTHÉRIE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Inventé et préparé par le Docteur N. LACERTE, Lévis, P. Q.

AMERS CANADIENS

TRESOR DES PYPEPTIQUES

préparés aussi par le même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa, 6m.

4 Janvier 1884.

La Compagnie du Chemin de Fer

Canadien du Pacifique

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 11 Janvier 1884.

Le dividende semi-annuel sur le capital-actions de la compagnie, au taux de trois pour cent par année, garanti par l'arrangement intervenu avec le gouvernement du Canada, et un dividende d'intérêt semi-annuel supplémentaire, au taux de deux pour cent par année, déclaré par cette compagnie, formant conjointement un dividende semi-annuel sur le dit capital-actions au taux de Cinq pour cent par année

SEONT PAYÉS LE

LUNDI, 18 FÉVRIER 1884

aux actionnaires inscrits à cette date. Des mandats pour la valeur de ce dividende, payables à la caisse de la Banque de Montréal, 59 Wall Street, New-York, seront livrés le 18 février, au bureau des agents de la compagnie, MM. J. Kennedy, Tod & Co, 63 William Street, New-York, aux actionnaires inscrits comme résidents aux États-Unis et en Canada. Tous les autres mandats seront livrés, à la même date, au bureau de MM. Morton, Rose & Co, Bartholomew Lane, Londres, Angleterre.

Les livres de transfert de la compagnie seront fermés à trois heures p.m., le samedi 26 janvier, et seront rouverts à 10 heures a.m. le samedi 23 février 1884.

Par ordre des directeurs, CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

Chemin de fer du Nord

A PARTIR DE

LUNDI, 27 Septembre 1883.

Les trains circuleront comme suit:

Table with 3 columns: Mixte, Malle, Express

Départ de Montréal pour Québec 3.00 p.m. 10.00 p.m.

Arrivée à Québec 9.50 p.m. 6.30 a.m.

Départ de Québec pour Montréal 9.15 a.m. 10.00 p.m.

Arrivée à Montréal 4.05 p.m. 6.30 a.m.

Départ de Montréal pour St. Félix 5.15 p.m.

Arrivée à St. Félix de Valois 8.20 p.m.

Départ de St. Félix de Valois pour Montréal 5.00 a.m.

Arrivée à Montréal 8.50 a.m.

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les trains du Dimanche partent de Montréal et Québec à 4 p.m.

Les Trains circulent d'après l'heure au Grand Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAU GÉNÉRAL: Québec. BUREAU DES BILLETS: Nos. 14, Rue Saint-Jacques, et à l'hôtel Windsor, Montréal.

QUÉBEC: Vis-à-vis l'hôtel Saint-Louis A. DAVIS, Surintendant.

1er Déc. 1882

erifice SELLE

de faire place temps qui nous

ic., s directs. lan

DE FER ATLANTIC

COURTE

MONTREAL

ints à l'est.

T D'HEURE.

PASSAGERS 4

5 JOURS

ULLMAN.

onaventure, de Mont

er Grand Tronc, Ver

os du chemin de fer

les lignes s'étendent

imes, et à x villes de

ny, Albany, et New-

7. 1883, les trains cir-

Arr. à Montréal.

11.35 a.m.

8.30 p.m.

Arr. à Ottawa.

12.30 p.m.

8.00 p.m.

ers se rendent direc-

tement de chass

ment de tous les

Tronc.

à 8 heures du

Côteau avec le

tronto et toutes les

l'express de nuit

train partant d'O-

ccorde à la Station

l'avec l'express de

Central arrivant à

Burlington 12.10

a.m., White River

Concord 5.35 a.m.,

Nashua 6.55 a.m.,

qui 8.30 a.m.,

à Nashua avec les

Providence et tous

N. E. R. R.

Montréal à 8.45 du

c l'express de nuit

w-York v.â Spring-

Lowell à 7.00 p.m.

m. et New-York à

Montréal à 8.25 du

MIÈRE CLASSE

S EN ACIER

d et l'est changent de

à Montréal où leur

is extra et sans que

ver.

ur n'importe quel en-

re renseignements

aux du Grand Tronc,

le hilet, rue Egin-

de des trains sont

du 7ème minutes

de trois minutes avec

C. LINSLEY,

Gérant.

agers. lan.

enteurs

le & Cie.,

ets d'inventu

que, Marquez

et de Bois

ondants aux États-

et en France.

LE & Cie.,

MBRE VICTORIA,

des Brevets,

TTAWA, Ont.

U DR SEY

PARIS

guérit la dyspepsie

tomac. les indiges

l'engorgement du

la coliques.

de l'estomac et de

la tête le repas, à

de à d'ert, c'est le

tomachique connu.

un verre à vin le

se fait sentir sans

ur, et qui n'em, de

cupations ordinaires.

des droguistes.

Montréal:

NS & Co.

ATS & Co.

EVANS & Co.